



# TRAILS DE BOZEL MONT JOVET 2020

## REGLEMENT

### 1. Organisation

Les Trails de Bozel Mont-Jovet 2020 sont organisés conjointement par Val Vanoise Tourisme, SiBo Conseil. Cette quatrième édition se déroulera le weekend des 20 et 21 juin 2020.

### 2. Les épreuves

- Les courses enfants ;
- La Marche gourmande : 6km, 270m D+ ;
- Trail des hameaux de Bozel : 10km, 500m D+ ;
- Trail Bozelain : 20km, 1400m D+ ;
- Trail des crêtes du Mont Jovet : 32km, 2150m D+ ;
- Maratrail du Mont-Jovet : 41km, 2750m D+.

### 3. Licence ou certificat médical

#### Pour les courses enfants

Pas de certificat médical nécessaire, mais les participants des courses enfants seront tenus de fournir une **AUTORISATION PARENTALE**.

#### Pour la Marche Gourmande

Pas de certificat médical nécessaire. Les participant(e)s de moins de 16 ans devront être accompagné(e)s d'une personne majeure.



### **Pour les Trails :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Pour les licenciés:

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisation se réserve le droit de refuser un justificatif non valide.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à **la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.



#### 4. Inscriptions

COURSE	DISTANCE	CATEGORIE	TARIFS
<b>COURSE ENFANT</b>			<b>GRATUIT</b>
<b>MARCHE GOURMANDE</b>	6KM	Tout public / limité à 100 participants	15€ (20€ à partir du 1 juin)
<b>TRAIL DES HAMEAUX DE BOZEL</b>	10KM	A partir de Cadet (2004 et avant)	10€ (15€ à partir du 1 juin)
<b>TRAIL BOZELAIN</b>	20KM	A partir de Junior (2002 et avant)	15€ (20€ à partir du 1 juin)
<b>TRAIL DES CRÊTES DU MONT-JOVET</b>	32KM	A partir d'Espoir (2000 et avant)	30€ (35€ à partir du 1 juin)
<b>MARATRAIL DU MONT-JOVET</b>	41KM	A partir d'Espoir (2000 et avant)	40€ (45€ à partir du 1 juin)

- Les inscriptions pour les épreuves (hors course enfant) comprennent le droit d'inscription + le t-shirt souvenir pour les 500 premiers inscrits. T-shirt non échangeable.
- Pour le Trail des crêtes du Mont-Jovet + Le Maratrail du Mont-Jovet, un ticket repas d'une valeur de 10€ valable dans les restaurants de Bozel, est inclus dans l'inscription.
- Inscription au Trail des Hameaux de Bozel à 5€ si inscription pour une course du dimanche.

#### 5. Remise des dossards et départ

Attention : si places disponibles, fin des inscriptions 30min avant le départ de chaque course.

COURSE	JOUR	HEURE & LIEU DEPART	HORAIRES RETRAIT DES DOSSARDS
<b>COURSE ENFANT</b>	Samedi 20/06	11h00 Plan d'eau de Bozel	Samedi 20/06 de 10h à 10h45
<b>MARCHE GOURMANDE</b>	Samedi 20/06	16h00 Villemartin (navette depuis la Salle Polyvalente)	Samedi 20/06 de 14h30 à 15h30
<b>TRAIL DES HAMEAUX DE BOZEL</b>	Samedi 20/06	18h00 Place de la Mairie	Samedi 20/06 de 14h30 à 17h30
<b>TRAIL BOZELAIN</b>	Dimanche 21/06	9h00 Place de la Mairie	Samedi 20/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 21/06 de 6h45 à 8h30
<b>TRAIL DES CRÊTES DU MONT-JOVET</b>	Dimanche 21/06	8h00 Place de la Mairie	Samedi 20/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 21/06 de 6h45 à 7h30
<b>MARATRAIL DU MONT-JOVET</b>	Dimanche 21/06	8h00 Place de la Mairie	Samedi 20/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 21/06 de 6h45 à 7h30



## 6. Equipement obligatoire

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant :

Une réserve en eau (1L minimum), une veste anti-pluie (en fonction des conditions météo) ou coupe-vent, barres ou gels énergétiques, sifflet, couverture de survie, téléphone portable.

Il est également conseillé : casquette, lunette de soleil, crème solaire...

Des vérifications pourront être effectués par les organisateurs, le concurrent s'engage donc posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

Pour la marche, pas de matériel obligatoire, si ce n'est d'avoir une tenue adaptée à une activité sportive.

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

## 7. Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

## 8. Ravitaillements

### **Composition des ravitaillements :**

- Liquide : soda, eau gazeuse et plate, boisson énergétique
- Solide : assortiments salés (saucisson, fromage, crackers salés...), sucrés (chocolat, barre de céréales, pain d'épices...) et fruits (pommes, bananes...)

### **Nombre et lieux de ravitaillement :**

- Trail des Hameaux de Bozel : 2 ravitaillements
  - o Km 4 : Villemartin
  - o Km 7 : Tincave
- Trail Bozelain : 1 ravitaillement
  - o Km 9 : Bois de Tincave
- Trail des crêtes du Mont-Jovet : 2 ravitaillements
  - o Km 9 : Bois de Tincave
  - o Km 20 : Refuge du Mont Jovet
- Grand Tour du Mont-Jovet : 3 ravitaillements
  - o Km 9 : Bois de Tincave
  - o Km 20 : Refuge du Mont Jovet
  - o Km 28 : Champey

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.



## 9. Barrières horaires, contrôles et abandons

### **Trail des Hameaux de Bozel (10km) :**

- Villemartin (km4, ravitaillement) : Barrière Horaire à 19h15.
- Tincave (km7, ravitaillement) : Barrière Horaire à 20h00.

### **Trail Bozelain (20km) :**

- Entrée du Bois de Tincave (Km 10, ravitaillement) : Barrière Horaire à 11h15.

### **Trail des crêtes du Mont-Jovet (32km) :**

- Entrée du Bois de Tincave (Km 10, 1er ravitaillement) : Barrière Horaire à 10h15 ;
- Refuge du Mont Jovet (Km 20, 2ème ravitaillement) : Barrière Horaire à 12h30.

### **Maratrail du Mont-Jovet (41km) :**

- Entrée du Bois de Tincave (Km 10, 1er ravitaillement) : Barrière Horaire à 10h15 ;
- Refuge du Mont Jovet (Km 20, 2ème ravitaillement) : Barrière Horaire à 12h30 ;
- Champey (Km 28, 3<sup>e</sup> ravitaillement) : Barrière Horaire à 14h30.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste. Le coureur pourra sinon attendre le serre file ou un contrôleur pour regagner ensemble l'arrivée, selon le lieu de l'abandon il pourra être rapatrié en véhicule, vous pouvez aussi regagner l'arrivée par vos propres moyens sous votre entière responsabilité.

Une équipe de serre-files fermera les parcours.

## 10. Conditions d'admission

Les courses sont réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures en autonomie sur des sentiers escarpés, à plus de 2000m d'altitude. **Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement.**

**Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.**

## 11. Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un report d'inscription pour une autre course des Trails de Bozel. Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à [s.bonnet@siboconseil.com](mailto:s.bonnet@siboconseil.com) ou par courrier à : «**SiBo Conseil, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie** » au plus tard 1 mois avant la course.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)**



## 12. Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- a. Absence ou falsification de dossard
  - b. Absence du matériel obligatoire
  - c. Retard au départ de la compétition
  - d. Non pointage aux postes de contrôle
  - e. Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)
- Refus de se faire examiner par un médecin
  - Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle
  - Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones définies

## 13. Remise des prix et récompenses

- Samedi 20 juin : 20h00 dans l'aire d'arrivée.
- Dimanche 21 juin : à partir de 14h30 dans l'aire d'arrivée.

Pour chaque course, seront récompensés :

- 5 premiers « scratch » homme et femme ;
- 1<sup>er</sup> de chaque catégorie homme et femme.

## 14. Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un report d'inscription la demande devra être adressée par mail à [s.bonnet@siboconseil.com](mailto:s.bonnet@siboconseil.com) ou par courrier à : « SiBo Conseil, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie » au plus tard 1 mois avant la course.

**Aucun remboursement ne sera effectué.**



## **15. Météo**

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur le parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

## **16. Ethique et environnement**

Les Trails de Bozel-Mont Jovet se déroulent dans un cadre préservé, en périphérie et au cœur du Parc National de la Vanoise. Tout coureur vu en train de jeter des déchets, de « couper » des sentiers sera disqualifié.

## **17. Assurance**

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

## **18. Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **19. Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

## **20. Réglementation FFA**

Les Trails de Bozel-Mont Jovet se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

## **21. Modification du règlement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires.

## **22. Conditions générales**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.